



ORDRE SOUVERAIN CHEVALERESQUE  
NOBILIAIRE ET RELIGIEUX DE  
LA COURONNE D'ÉPINES

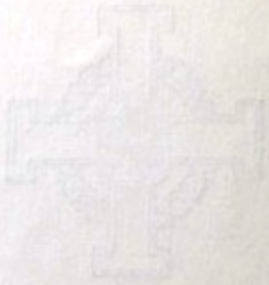
**STATUTS**



ORDRE SOUVERAIN CHEVALERESQUE  
NOBILIAIRE ET RELIGIEUX DE  
LA COURONNE D'ÉPINES

**STATUTS**

SIEGE INTERNATIONAL  
12872 Yorba St. - SANTA ANA (California)



**STATUTS DE L'ORDRE SOUVERAIN,  
CHEVALERESQUE, NOBILIAIRE ET RELIGIEUX  
DE LA COURONNE D'EPINES**

---

(Résumé autorisé)

---

**Art. 1.** — L'ORDRE SOUVERAIN CHEVALERESQUE NOBILIAIRE ET RELIGIEUX DE LA COURONNE D'EPINES, est conféré par S.A.S. le Prince-Abbé de l'Ancienne Abbaye de Saint-Louis, d'après les dispositions dictées par la Bulle promulguée au XIX<sup>e</sup> siècle par Sa Sainteté le Patriarche Ignace III, qui autorisa le rétablissement et la réorganisation de l'Ordre fondé au cours du XIII<sup>e</sup> siècle par le Roi Saint-Louis qui le plaça sous l'autorité de Philippe I, le Beau, Archiduc d'Autriche, Roi de Castille et des Pays-Bays, qui en fut le Grand Maître vers 1318.

**Art. 2.** — La Dignité et l'Autorité de Grand Maître a été indiquée dans la communication faite par le Prince-Abbé de Saint-Louis, qui garde le droit de nommer son successeur, après avoir consulté et entendu le Chapitre Général de l'Ordre, s'il le croit nécessaire.

**Art. 3.** — L'Ordre de la Couronne d'Epines a un caractère international et par ce fait il peut être représenté dans tous les Etats par ses Dignitaires. Ceux-ci pourront le constituer dans leurs territoires respectifs et proposer les personnes qui désirent en faire partie et qui possèdent toutes les qualités morales, matérielles, sociales et religieuses requises.

Ces Représentants verseront au Grand Maître les fonds recueillis par eux en faveur de l'Ordre et le Prince-Abbé aura le droit d'en faire l'usage qu'il croira opportun et sans en rendre compte à personne.

#### FINALITES DE L'ORDRE

**Art. 4.** — L'Ordre de la Couronne d'Epines a été créé pour la défense de la Religion Chrétienne et de la Divinité, l'Adoration de Notre Seigneur et maintenir son Culte Sacré.

Il a été créé également pour achever le rétablissement de l'Ancienne Abbaye de Saint-Louis et soutenir toutes œuvres de charité placées sous son Haut Patronage.

Il décerne des prix aux personnes qui, se distinguant par leur esprit de Charité Chrétienne, constituent un exemple de noblesse et de dignité pour le présent et le futur; à celles qui œuvrent au service de l'Eglise et de l'Humanité ou de toute autre œuvre de philanthropie.

#### DIGNITES CONFERES

**Art. 5.** — L'Ordre de la Couronne d'Epines est conféré aux personnes admises en son sein. Il comprend les classes suivantes :

- a) — CHEVALIER
- b) — OFFICIER
- c) — COMMANDEUR
- d) — GRAND OFFICIER
- e) — GRAND CROIX

**Art. 6.** — Les Dames qui sont admises dans l'Ordre aux grades les plus élevés reçoivent le titre de « Dame d'Honneur et Devotion » de l'Abbaye de Saint-Louis, si elles sont catholiques; de « Dame d'Honneur et de Mérite » si elles sont protestantes, mais baptisées et croyant à l'Incarnation.

**Art. 7.** — D'autres titres peuvent être conférés dans des conditions particulières. Ceux de « Doctor Christianissimus » et, exceptionnellement, ceux d'Evêque Apostolique.

**Art. 8.** — Le Grand Prix Humanitaire de l'Abbaye de Saint-Louis est conféré aux personnes qui se signalent plus particulièrement par leur dévouement aux œuvres charitables et philanthropiques, pour favoriser les Arts, les Sciences et les Lettres, sans distinction de nationalité ou de croyance. Le Grand Prix Humanitaire est de trois catégories :

- a) — COMPAGNON DE LA COURONNE D'EPINES
- b) — COMPAGNON COMMANDEUR
- c) — COMPAGNON GRAND CROIX

Ces dignités sont conférées uniquement par S.A.S. le Prince Grand-Maitre.

**Art. 9.** — Tous les candidats, sans distinction de race ou de religion, devront présenter les documents et donner les renseignements suivants :

a) — Une demande d'admission adressée au Grand-Maitre, qui peut être expédiée directement par le candidat lorsqu'il n'existe pas un Représentant Officiel de l'Ordre dans le lieu où il demeure.

b) — Une biographie complète avec inclus l'Extrait de Naissance ; le Certificat de Baptême (pas nécessaire pour le Grand Prix Humanitaire) ; les Généralités complètes y compris l'adresse, l'activité professionnelle ; la liste des décorations honorifiques, des grades académiques ou autres dignités dont il est en possession. Faire connaître le grade dans lequel il désirerait être admis et les raisons pour lesquelles il le sollicite. Donner les renseignements sur la situation sociale et communiquer le nom et adresse des personnes pouvant donner des références. Le tout complété par une photo récente.

c) — Pour l'admission dans l'Ordre de la Couronne d'Epines, le candidat doit signer une déclaration de fidélité à la Divinité de Notre Seigneur et d'Homage à la Vierge Marie, la Sainte-Mère, considérée comme l'instrument humain de son incarnation (cette déclaration n'est pas exigée pour obtenir le Grand Prix Humanitaire).

**NOTE.** — Les protestants sont maintenant admis sous la dénomination de « COMPAGNONS » à la condition qu'ils soient baptisés et qu'ils croient à la Incarnation.

**Art. 10.** — Le Grand-Maitre, directement ou par ses Représentants, peut déroger des renseignements mentionnés ci-dessus s'il le croit opportun, pour prendre une décision, soit-elle favorable ou défavorable et qui sera définitive sans donner lieu à contestations. Dans le cas défavorable, la décision ne devra en aucun cas être interprétée comme une marque d'animosité envers le postulant.

**Art. 11.** — Ensemble à la demande d'admission, le candidat devra verser la taxe de Chancellerie. Aucune demande ne sera prise en considération sans avoir obtempéré à cette formalité administrative. Dite taxe pourra être versée lorsque le demandeur sera à connaissance de son acceptation dans l'Ordre. Les formalités pour la remise ou l'envoi du Diplôme de nomination nécessitant un certain temps, elles seront suspendues si le versement de la taxe de chancellerie ne serait pas effectué.

**Art. 12.** — Le Grand Maitre a le privilège d'admettre dans l'Ordre de la Couronne d'Epines les personnes qu'il croira opportun, sans même tenir compte des formalités indiquées à l'Art. 9, paragraphe a), b), c). Il peut conférer aussi n'importe quelle Charge ou Dignité faisant partie des Ordres de pertinence de l'Abbaye de Saint-Louis, comme il peut les revoquer sans qu'il soit tenu à rendre compte des motifs qui auront déterminé cette décision.

## DEVOIRS DES MEMBRES DE L'ORDRE

Art. 13. — Les Membres de l'Ordre de la Couronne d'Epines auront l'obligation morale de faire de la propagande chrétienne et de favoriser les admissions dans l'Ordre. Ils devront se tenir en contact avec le Grand Maître ou ses Représentants Officiels et communiquer aussitôt leurs changements de domicile. Ils devront prendre l'engagement formel d'éviter toutes les discussions politiques entre eux et de s'entraider réciproquement dans l'esprit de la pure Chevalerie traditionnelle.

## INSIGNES DE L'ORDRE

Art. 14. — La décoration de l'Ordre de la Couronne d'Epines est constituée d'une Croix de Jérusalem en émail blanc, entourée d'une Couronne d'Epines d'or. Au centre de la Croix, se trouve le monogramme du Christ en or, placé dans un écu en émail azur. Le ruban est rouge liseré de blanc.

Art. 15. — La décoration du Grand Prix Humanitaire est constituée par une Etoile d'or et marron sur laquelle se trouve écrit : « GRAND PRIX HUMANITAIRE » sur un disque azur et or au centre duquel se trouve une étoile d'argent à cinq pointes comme celle extérieure.

Art. 16. — La manière de porter les décorations et les autres distinctions ou insignes conférés par l'Autorité de l'Ordre, dépendra du Rang occupé par le Membre dans l'Ordre même.

## NOTE IMPORTANTE

Jusqu'à présent, la liste des Membres de l'Ordre de la Couronne d'Epines n'a pas été publiée. Toutefois, cela étant d'un intérêt général de faire savoir que parmi eux figurent des personnalités de la noblesse et du monde artistique, financier, scientifique, militaire, ecclésiastique et diplomatique, nous donnons ci-dessous quelques noms relevés parmi un millier de décorés :

S.A.I. le Prince Guillermo III de Grau-Moctezuma	S. Exc. l'Ambassadeur Colon Eloy Alfaro
S.A.I. le Prince Theodoro Lascaris Comneno	S. Exc. le Metropolitain Leonty
S.A.I. le Granduc Wladimir de Russie	S. Exc. l'Archevêque Aftimos
S.A.R. le Prince Reamon-Bolton-Seàghar de Thomond	S. Exc. l'Arch. Damaskinos
S.A.R. Prince de Liechtenstein	S. Exc. l'Archev. A. J. Aneed
S.A.R. le Prince don Pasquale y Solariega Zuccalay	S. Exc. l'Arch. P. J. Grazeola
S.A.R. le Prince Pietro Amoro d'Aragona	S. Exc. l'Evêque C. D. Boltwood.
S.A.R. Prince N. Tchkotous	S. Exc. l'Evêque M. H. l'Estrange
S.A.S. le Prince Giuseppe Balotta de Adrianopoli	S. Exc. l'Evêque Bazille-Corbijn <i>R.I.P.</i>
S.A.S. le Prince Antonio De Donno Paleologo di Scopo	S. Exc. le Marquis Giuliano Jandoni Guardialfiera
S. Exc. le Prince E.-N. Vitry de Villegrande et Valençay	S. Exc. le Marquis Pascal Bandeira Moréiva de Margi
S. Exc. le Duc de Durazzo	Hon. Emirto de Lima y Santiago, Consul Gl de Liberia
	Marquis de Guadelupe
	Marquis de Rivera Castaguti
	Marquis A. Colucci-Vespucci

Comte Jean Christini	Chev. Roger L. Prive
Comte Otzenberger-Detaille	Amiral Harold de Graf's
Comte F. de Thorne-Rider	Général Alexis M. Uzevovich
Comte R. Alibert de la Vallée	Général A.J. Eishin
Comte Carton de Wiart	Colonel D. K. Zongas
Comte R. Gallchet de Cestri	Lt-Col. L. de Arcas
✓ Comte Andrew Ch. Skarbe*	Comm' Paul Fuga Fulczik
Comte H. Heuer de Jericho	Capte H. S. Wheatley-Crowe <i>R.I.P.</i>
Comte Jean Ternisier	Capte Walter W. Mitchell
✓ Comte Léo H. Crane	Capte Alfred Garbutt Pape
Vicomte Quillsteau de Chira	L' Rudziki de Prawdic
Vicomte R. Streiff d'Yvrandes	Prof. Nicolas D. Eghinitis
Baron M. R. von Redlich	Prof. Roger Canassié
Baron C. Lhomme de Apizaco	Prof. Frédéric Wichtermann
Baron Delcampe de Neparian	Dr Adrien Hartog
Baron Severino Zavagno de St-Louis	Dr F.M. Dimas-Aruti
Baron Bernhard von Zimmermann	Dr Montano de la Lanza
✓ Baroness Ethel de Prus de Falkirk	Dr L.D. Santamaria
Noble Ladislau de Vannay	Dr Ardoino Rimaelvo
Chev. Martial Moreau	✓ Dr Conrad Strzelezyk Sphinx
✓ Chev. Georges Arvid Lyman	Mme Margaret Clarkson
Chevalier Bouchler de Villatri	✓ Mme Halima Nalezcz
	Mile Nests Medhurst
	Mile Josette Grech

L'insigne de l'Ordre Souverain, Chevaleresque, Nobiliaire et Religieux de la Couronne d'Épines est fabriquée par les Etablissements A. ALBERTI et C. Via Ninó Bixio N° 6 - Milano (Italie) où les intéressés pourront s'adresser.



NOUS, Edmond, par la Grâce de Dieu sixième Prince de San Luigi, Comte de Berville, Comte Palatin et Grand Maître des Ordres de San Luigi :

Autorisons NOTRE Grand Bailli et Délégué Magistral, S. Exc. le Prince Eugène-N. Vitry de Valençay, 19, Rue Lavigerie, Tunis (Tunisie), à publier le résumé des Statuts de l'Ordre Souverain, Chevaleresque, Nobiliaire et Religieux de LA COURONNE D'ÉPINES, en langue française, Statuts que NOUS avons révisés, lus et approuvés.

Oratoire de Notre-Dame et St-Louis (Californie)  
le 10 octobre 1957.

*F. J. Edmond*

F. J. EDMOND DE SAN LUIGI,  
Prince Grand-Maître.